

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 30 septembre 2019

Objet

**Signature
convention de
partenariat avec
l'Ecole
Supérieure des
Beaux-Arts de
Bordeaux /
Fixation des tarifs
Cours Publics
Ecole d'art**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à Mme N. LACUEY
Mme FEURTET à M. ROBERT
M. HADON à M. BUTEL**

Absent:

M. LEY

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet culturel de la ville inscrit dans le cadre global du projet de ville 2014-2020 s'articule autour de trois axes de développement principaux :

- La culture accessible à tous
- L'expression artistique au cœur de la cité
- Une action culturelle sur un territoire élargi

A travers ces axes de développement, la culture est un vecteur d'accessibilité du territoire et des services publics, d'insertion sociale et de lutte contre les inégalités, de promotion des émergences citoyennes, et d'attractivité et la promotion du territoire.

Dans ce cadre, la ville souhaite poursuivre l'offre publique dans le domaine des pratiques des arts plastiques en s'appuyant sur l'expertise de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (EBABX).

A compter du 1^{er} octobre, plusieurs ateliers seront proposés dans les disciplines plus spécifiques du dessin, peinture murale et photographie sous différents formats d'apprentissage.

Ces ateliers seront dispensés par des enseignants de l'EBABX au sein de la M.270 et à l'école Albert Camus.

- *Atelier de dessin jeune public* - enfants et jeunes adolescents âgés de 10 à 15 ans
- *Atelier de dessin* - adolescents et jeunes adultes à partir de 15 ans
- *Atelier en direction d'un public scolaire de cycle 3 - du dessin à la peinture murale.*
- *Atelier de photographie* - adolescents et adultes à partir de 16 ans - 6 sessions de deux jours

En complément de ces ateliers, un certain nombre d'activités et de projets seront initiés et conduits tels que des visites de musées, travaux en extérieur, rencontres et projets co construits avec les acteurs de la création tant issus du territoire de Floirac que des réseaux et partenaires de l'EBABX.

La participation de la ville de Floirac correspond au financement des ateliers dispensés par les enseignants de l'EBABX, à la conception et suivi pédagogique de l'ensemble des propositions et à la gestion intégrale des Ressources Humaines, pour un montant de 23.226 euros (vingt-trois mille deux cent vingt-six euros) pour l'année scolaire 2019-2020 réparti comme suit 7.665 euros au mois de décembre 2019 et de 15.226 euros au mois de juillet 2020.

Comme l'EBABX, la ville souhaite maintenir une unicité de tarifs à l'identique de ceux proposés en 2018-2019.

Tarifs Ecole d'Art		
Discipline	Plein tarif *	Tarif réduit * scolaire ; étudiant ; demandeurs d'emploi
Cours dessin adolescent	/	223 euros
Cours de dessin adulte	318 euros	223 euros
Workshop - Photographie	318 euros	223 euros

***Réduction tarifaires suivant les cas :**

- Inscription à 2 cours : - 10 % sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 3 cours : - 20 % sur l'ensemble de la cotisation

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux précisant les modalités de ce partenariat et d'approuver la grille tarifaire proposée ci-dessus.
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Culture du 20 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux

APPROUVE les tarifs de l'Ecole d'Art

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 1^{er} octobre 2019



Le Maire,